

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 24/06/97
N° DE DEPOT : 9339
R.C.S. LYON : 957 503 642
N° DE GESTION: 57 B 00364

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
GROUPE LEPINE

44 RUE SAINT ISIDORE
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

GROUPE LEPINE
Société Anonyme au capital de F. 9 837 800
Siège Social : 44 Rue Saint Isidore 69003 LYON
LYON B 957 503 642

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 1996

EXTRAIT

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le mardi vingt cinq juin,

A dix heures trente,

Les actionnaires de la société GROUPE LEPINE, société anonyme au capital de 9 837 800 F, divisé en 28 108 actions de 350 F chacune, dont le siège est 44 Rue Saint Isidore, 69003 LYON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 44 Rue Saint Isidore 69003 LYON, sur convocation du Conseil d'Administration par avis inséré le 7 juin 1996 contenant dans LE TOUT LYON, journal d'annonces légales, et par lettre en date du 7 Juin 1996 adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick PFAIFER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société SPLIC représentée par Monsieur ODEYER et Madame Patricia CONFICONI, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel MALLET-GUY est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet BDO GENDROT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 2 Juin 1996, est Présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 27.958 actions sur les 28.108 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1995,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1995 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Patricia CONFICONI, demeurant 43 rue Julien (69003) LYON, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période 6 années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 31 décembre 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte , que du fait de la perte de sa qualité d'actionnaire , Monsieur Louis PFAIFER n'est plus administrateur de la société, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Patricia CONFICONI, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

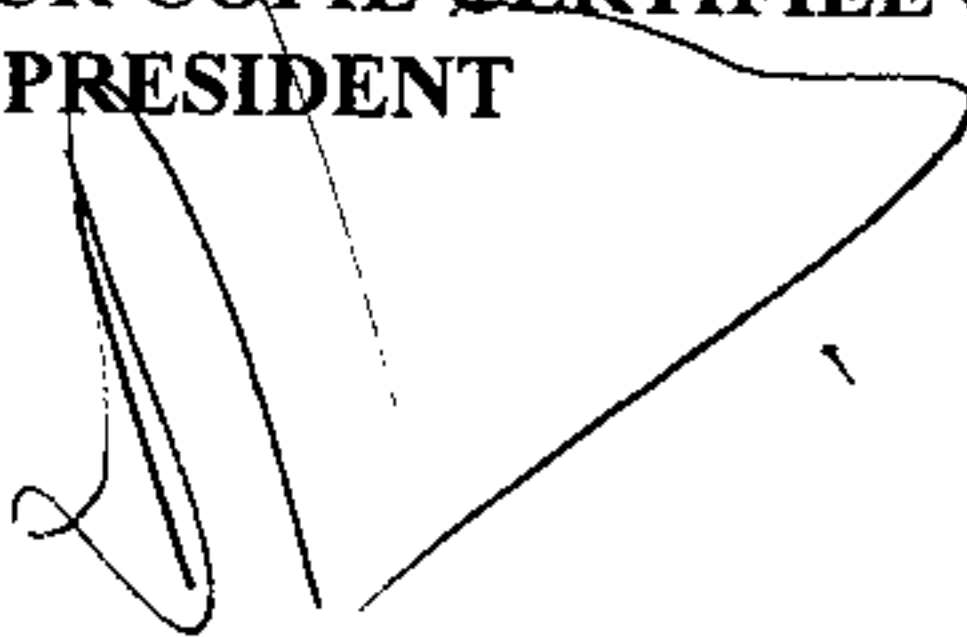
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE PRESIDENT**



SPLIC

Société Anonyme au capital de F. 250 000
Siège Social : 46 Rue Saint Isidore 69003 LYON
LYON B 344 867 809

Lyon, le 31 Mai 1996

JE SOUSSIGNE

Monsieur Patrick PFAIFER
demeurant à LYON (69009), 214 rue de Saint Cyr

agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société
S.P.L.I.C.

DESIGNE

Monsieur ODEYER
demeurant à Ternay (69360) 4 lotissement La Cressaie

en qualité de représentant permanent de la société S.P.L.I.C., administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société GROUPE LEPINE, société anonyme au capital de 9 837 800 F, dont le siège est à LYON (69003), 44 rue Saint Isidore, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 957 503 642 et ce, à compter du 31 Mai 1996.

